

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5102  
26 mars 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU CHEF D'ETAT MAJOR DE L'ORGANISME DES NATIONS UNIES  
CHARGE DE LA SURVEILLANCE DE LA TREVE AU SECRETAIRE GENERAL  
SUR LES DANGEREUX INCIDENTS QUI SE SONT RECEMMENT PRODUITS  
DANS LA REGION DU LAC DE TIBERIADE

1. J'ai l'honneur de rendre compte : 1) des événements qui ont conduit aux combats qui se sont déroulés dans la région du lac de Tibériade pendant la nuit du 16 au 17 mars 1962; 2) de ces combats eux-mêmes; 3) du cessez-le-feu qui a été organisé avec les deux parties le 17 mars et 4) des événements ultérieurs.

I. Événements qui ont conduit aux combats de la nuit du 16 au 17 mars 1962

2. Au cours de la matinée du 8 mars, vers 9 heures (heure locale), un incident s'est produit sur le lac de Tibériade. Selon la plainte que la délégation israélienne a adressée verbalement au Président de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, les positions militaires syriennes à El-Koursi avaient ouvert le feu, à la mitrailleuse lourde, au bazooka et au canon sans recul, sur une vedette de la police israélienne. Deux des membres de l'équipage avaient été blessés. La vedette avait été endommagée.

Selon la plainte verbale de la Syrie concernant le même incident, une péniche blindée israélienne s'était approchée à une quarantaine de mètres de la rive est du lac et avait ouvert le feu, avec des armes automatiques, sur le poste syrien d'El-Koursi.

4. Chacune des deux délégations a demandé au Président de faire procéder à une enquête sur sa plainte. Les deux enquêtes ont été menées séparément.

5. Selon les témoins interrogés en Israël, un bateau à bord duquel deux Israéliens se livraient à la pêche à 50 mètres de la rive avait été attaqué à la mitrailleuse par les positions syriennes. La vedette de police venant à la rescousse avait été attaquée alors qu'elle se trouvait à environ 200 mètres de la rive, d'abord par une position syrienne qui avait tiré à la mitrailleuse, puis par trois ou quatre positions syriennes qui avaient ouvert le feu avec des canons sans recul, des

bazookas ou des armes analogues, ainsi qu'avec des mitrailleuses tirant des balles perforantes. La vedette de la police avait riposté avec des mitrailleuses légères.

6. Selon les témoins interrogés en Syrie, une vedette israélienne avait ouvert le feu à la mitrailleuse sur 15 ou 20 paysans qui travaillaient dans un champ près du village d'El-Koursi et sur le village lui-même. Les paysans avaient riposté avec leurs fusils.

7. A l'observateur militaire des Nations Unies qui a enquêté du côté israélien, on a montré une vedette de police où il a pu voir un grand nombre d'indentations et de trous, y compris trois larges trous comme pourraient en faire des projectiles perforants d'environ 80 millimètres. Il y avait des traces d'un incendie récent dans la timonerie.

8. L'observateur militaire des Nations Unies qui se trouvait au poste d'observation situé au point MR 2083-2556 n'était pas à même de voir l'incident. En revanche, il a entendu, à 8 h 53 (heure locale), une longue rafale de mitrailleuse et six fortes explosions à une grande distance, dans la direction du sud du lac, puis, vers 9 h 15 (heure locale), plusieurs courtes rafales de mitrailleuse qui se succédaient au loin dans la même direction.

9. Quelle qu'ait pu être l'origine des tirs qui se sont déroulés vers 9 heures (heure locale) et que l'on a entendus du poste d'observation des Nations Unies situé à quelque 7 km au nord, les déclarations des témoins syriens n'expliquent pas les dégâts causés à la vedette de police israélienne. Il n'appartient toutefois ni au Président de la Commission mixte d'armistice ni à moi-même de nous substituer à la Commission mixte pour ce qui est de discuter des rapports d'enquête sur les plaintes dont elle est saisie. Jusqu'en juin 1951, la Commission mixte d'armistice s'est réunie régulièrement. Les raisons pour lesquelles elle a cessé de le faire ont été expliquées dans un précédent rapport (S/4270, par. 9 et suivants).

10. Les autorités israéliennes ont immédiatement dit l'importance qu'elles attachaient à cet incident. Immédiatement après avoir formulé la plainte verbale mentionnée au paragraphe 2 ci-dessus, le chef de la délégation israélienne a demandé à voir d'urgence le Président "étant donné la gravité de la situation provoquée par la dernière attaque syrienne sur le lac de Kinneret". Le Président,

souffrant, s'est fait remplacer par l'observateur militaire des Nations Unies chargé du Centre de contrôle de Tibériade. L'entrevue a eu lieu dans l'après-midi du 8 mars. Le chef de la délégation israélienne a parlé de la gravité de la situation qui, selon lui, risquait d'empirer jusqu'au point où en étaient les choses en 1955, lorsque l'armée israélienne avait attaqué les positions syriennes à l'est du lac. (L'action de l'armée israélienne contre les positions syriennes dans la nuit du 11 au 12 décembre 1955 venait à la suite de coups de feu tirés le 10 décembre 1955; voir S/3516, par. 11).

11. Lorsqu'il m'a été rapporté que le chef de la délégation israélienne avait, le 8 mars, évoqué la situation de décembre 1955, j'ai considéré que l'incident du 8 mars, certes grave, n'avait cependant pas suivi une détérioration progressive de la situation dans la région du lac de Tibériade. Du 1er janvier au 8 mars 1962, il y avait eu une plainte verbale des Israéliens, le 25 février, alléguant que la position militaire syrienne d'El-Koursi avait tiré à la mitrailleuse sur des bateaux de pêche israéliens. (Ces derniers avaient riposté). Les Israéliens s'étaient surtout plaints que les Syriens pêchaient illégalement et que, dans certains cas, on avait volé des filets appartenant à des pêcheurs israéliens. Il y avait également eu, le 7 mars, une plainte israélienne alléguant que, dans la nuit du 6 au 7 mars, les Syriens avaient à deux reprises balayé de leur projecteur le lac et la ville de Tibériade. J'ai appris que le chef de la délégation israélienne avait attaché de l'importance à l'incident du projecteur, qui a précédé de 36 heures environ l'incident du 8 mars. Mais il était difficile de voir dans les tirs du 8 mars autre chose qu'un orage soudain sur la mer de Galilée.

12. Le 9 mars, le Ministère des affaires étrangères d'Israël m'a demandé d'informer Damas qu'"Israël juge très grave l'attaque de la vedette de police et tient à ce que le Gouvernement syrien se rende compte que, par de tels actes, il joue avec le feu". Je n'ai jamais considéré qu'il appartînt aux représentants des Nations Unies de transmettre des messages qui puissent être interprétés comme des menaces expresses ou implicites. Ces messages risquent d'avoir l'effet opposé de celui que l'on en attend. Toutefois, comme il était dit que l'intention des

Israéliens était non pas de menacer mais au contraire de bien préciser la position israélienne, j'ai demandé au Président de la Commission mixte d'armistice de transmettre le message. Si un autre incident devait survenir, il ne fallait pas que l'on pût reprocher aux représentants des Nations Unies de ne pas avoir exposé de façon suffisamment claire la position israélienne. J'ai aussi demandé au Président d'ajouter qu'à mon sens il importait de prendre des mesures pour éviter de nouveaux incidents. J'ai dit notamment qu'il convenait de donner aux commandants locaux l'ordre de respecter strictement le cessez-le-feu.

13. Le Président, avec mon entière approbation, a soulevé une autre question à Damas. Au cours de l'incident du 8 mars, le poste d'observation des Nations Unies situé en MR 2083-2556, en territoire syrien, avait entendu mais non vu la fusillade. L'incident se passait à 7 kilomètres environ au sud, et dans un secteur que le poste d'observation n'était pas en état d'observer. Il y a actuellement du nord au sud, le long des lignes de démarcation d'armistice, cinq postes d'observation du côté syrien et quatre du côté israélien. Du côté syrien, deux postes d'observation se trouvent dans la région du lac de Tibériade. C'est la rive est du lac qui est la plus fertile en incidents. Les meilleures zones de pêche sont au nord, au voisinage de l'embouchure du Jourdain. Dans ces eaux, les bateaux et filets de pêche israéliens sont à peu de distance du territoire syrien. Il arrive que des vedettes de la police patrouillent tout près du rivage. C'est donc du côté syrien qu'il conviendrait d'établir au moins un nouveau poste d'observation des Nations Unies. En étant à même de signaler objectivement les incidents éventuels, il contribuerait à les prévenir. Cette question a été portée à l'attention des instances militaires supérieures de la Syrie le 10 mars, et elles ont promis de l'étudier sans retard.

14. Le 14 mars, j'ai appris du Secrétaire général que le représentant permanent d'Israël avait, le 13 mars, exprimé son inquiétude au sujet de l'incident du 8 mars.

/...

15. Le 15 mars, un nouvel incident s'est produit sur le lac de Tibériade. D'après la plainte verbale israélienne, vers 15 h 56 (heure locale), les positions militaires syriennes de Moussadiye (entre El-Koursi et l'embouchure du Jourdain) ont tiré à la mitrailleuse lourde et au mortier sur une vedette de la police. D'après la plainte verbale syrienne, à 16 heures (heure locale) approximativement, deux péniches blindées israéliennes se sont approchées à 80 mètres du poste syrien d'El-Hassel et ont ouvert le feu avec des armes automatiques, appuyées par un canon de 20 mm. Une troisième péniche blindée venue à la rescousse a déclenché un tir nourri. Une jeune Syrienne a été gravement blessée. Les Syriens ont riposté.

16. Seule, la délégation syrienne a demandé une enquête sur sa plainte. A l'hôpital de Kuneitra, le corps d'une jeune fille a été montré à l'observateur militaire des Nations Unies chargé de l'enquête, lequel est fermement convaincu qu'elle avait été blessée dans le dos par une balle de petit calibre. On a également montré à l'observateur militaire les ogives de trois-obus brisants de 20 mm et des balles traçantes et perforantes qui, disait-on, avaient été tirées sur le poste syrien d'El-Hassel et le village de Moussadiye après l'incident. Deux témoins syriens, un soldat de la Garde nationale et un fermier qui a déclaré être le père de la jeune fille tuée, ont été interrogés. Ils avaient vu trois vedettes israéliennes s'approcher en même temps de la zone. Les Israéliens avaient ouvert le feu (feu de mitrailleuses et aussi, au dire du fermier, "des coups très forts", plus espacés que les autres).

17. Le poste d'observation des Nations Unies situé à l'est de l'embouchure du Jourdain était mieux placé pour observer cet incident que l'incident du 8 mars. Vers 15 h 40 (heure locale) l'observateur a vu trois bateaux israéliens s'approcher de l'ouest. Deux d'entre eux étaient des vedettes de la police israélienne; l'autre, beaucoup plus petit, était, croyait-il, un bateau de pêche. Alors que l'une des vedettes était à quelque 1 400 mètres du rivage, l'observateur a vu un membre de l'équipage montrer du doigt Moussadiye, puis s'abriter derrière le blindage de la vedette. Quelques secondes après avoir porté son attention des bateaux à la terre, l'observateur des Nations Unies a entendu un coup isolé, bientôt suivi par des échanges. Les armes des Syriens étaient, semble-t-il, un canon antichars et des mitrailleuses, et celles des Israéliens, une mitrailleuse et une arme de plus fort calibre (canon de 20 mm). L'impact des projectiles israéliens sur le sol soulevait plus de poussière que ne le feraient des engins de calibre 30 ou 50.

Vers 16 h 05 (heure locale), le feu a cessé, les vedettes israéliennes s'étant fort éloignées vers l'ouest. L'observateur des Nations Unies signale qu'il n'est pas en mesure de dire qui a fait feu le premier.

18. Le Secrétaire général m'a fait savoir qu'il avait reçu du Ministre des affaires étrangères d'Israël un message urgent disant qu'un bateau israélien avait de nouveau essuyé des coups de feu. Heureusement, personne n'avait été atteint. D'après ce message, la situation ne pouvait durer et le Secrétaire général était prié d'exiger immédiatement que les Syriens missent fin à leurs attaques. Le Secrétaire général m'a demandé d'urgence des renseignements sur l'incident.

19. Avant que ces renseignements pussent être reçus et utilisés, un troisième incident s'est produit sur le lac de Tibériade. D'après la plainte israélienne, le 16 mars, entre approximativement 10 h 45 et 10 h 55 (heure locale), les positions militaires syriennes de Kafer Aaqeb ont tiré à la mitrailleuse lourde, au canon sans recul et au mortier contre une vedette de la police, qui a riposté. D'après la plainte syrienne, à 10 h 40 (heure locale), deux péniches blindées israéliennes se sont approchées jusqu'à 100 mètres de la rive est du lac, en face du poste syrien d'El-Koursi, et ont déclenché un tir nourri d'armes automatiques et de mortiers de 81 mm. Les Syriens ont riposté. Aucune des deux parties n'a demandé une enquête. Le poste d'observation des Nations Unies situé à l'embouchure du Jourdain n'était pas en état d'observer l'incident.

20. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a envoyé au Secrétaire général un nouveau message demandant si cette nouvelle attaque lancée contre une vedette de la police se trouvant à 300 mètres du rivage était la réponse syrienne aux représentations faites par les Nations Unies.

## II. Les combats de la nuit du 16 au 17 mars

21. Dans la récapitulation ci-dessus des événements qui ont conduit aux combats de la nuit du 16 au 17 mars, je n'ai mentionné que les trois incidents des 8, 15 et 16 mars sur le lac de Tibériade. Je l'ai fait de propos délibéré. En effet, entre le 8 et le 16 mars, ni dans les conversations avec les représentants israéliens concernant la tension entre Israël et la Syrie, ni dans le message qu'on m'a demandé de transmettre à Damas (voir par. 12 ci-dessus), il n'a été question d'incidents dans d'autres régions ni d'autres causes de friction.

22. Le samedi 17 mars, à trois heures (heure locale), le porte-parole des Forces de défense israéliennes a publié un premier communiqué annonçant une action militaire israélienne contre un certain nombre de positions syriennes. Il y était dit notamment :

"Pour assurer l'activité normale sur le territoire souverain d'Israël, nos forces ont été obligées de détruire les positions syriennes d'où les vedettes et les pêcheurs avaient été attaqués. Peu avant minuit, une unité des Forces de défense israéliennes a pris d'assaut les positions syriennes au nord de Nuqueib, occupé les postes et détruit les fortifications".

23. Les observateurs militaires des Nations Unies installés sur la rive occidentale du lac et aux deux postes d'observation à proximité des extrémités nord et sud de la rive orientale n'ont pas été en mesure de suivre de près le déroulement de cette opération nocturne. Ils ont pu néanmoins donner les indications générales ci-après.

- a) Entre le 16 mars à 23 h 30 et le 17 mars à 0 h 50, un certain nombre de fusées éclairantes ont été tirées de la rive orientale, coïncidant avec des explosions.
- b) Le 17 mars à 1 h 02, il y a eu un feu nourri d'origine syrienne (mitrailleuses, artillerie lourde), suivi à 1 h 05 d'un tir israélien.
- c) A 1 h 10, un avion léger a survolé le centre du lac. Des coups de feu ont été tirés d'embarcations sur le lac, et des pièces lourdes syriennes ont tiré de la rive.
- d) Vers 1 h 30 les tirs ont paru se calmer, mais ont repris par intermittence jusqu'à 7 heures.
- e) Il y a eu en particulier des échanges de coups de feu à 2 heures entre les positions syriennes et les embarcations israéliennes situées au

milieu du lac; les tirs d'artillerie lourde venant de Syrie, qui ont commencé à 2 h 19, continuaient encore à 2 h 44. On a rapporté que la majeure partie de ces tirs d'artillerie tombaient au sud de Nuqueib, à Ein Gev (MR 2101-2434).

- f) Dans les dernières heures de la nuit, les tirs ont semblé se concentrer dans la partie sud du lac. Ils ont été suivis par le poste d'observation sud des Nations Unies situé dans cette zone. A 4 heures, des mitrailleuses syriennes ont tiré sur Ein Gev, et il y eut aussi des tirs d'artillerie israéliens venant du côté sud-ouest du lac. Ce feu d'artillerie a pris fin à 4 h 25.
- g) A 4 h 32, deux avions à réaction non identifiés ont survolé le lac du nord au sud. On a signalé quatre autres vols de ce genre dans diverses directions entre 4 h 48 et 5 h 30.

24. Le 17 mars, la délégation syrienne a présenté au Président de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne une plainte concernant "une série d'actes agressifs commis dans la nuit du 16 au 17 mars 1962 par les forces armées israéliennes contre le territoire syrien et les terres arabes dans la zone démilitarisée". Cette plainte énumérait les actes suivants :

- a) 16 mars, 23 heures : tir de mortier déclenché sur le village arabe d'El-Nuqueib (MR 2104-2449);
- b) 17 mars, 0 h 40 : tir d'armes automatiques ouvert par des péniches blindées contre le poste syrien d'El-Douga (MR 2106-2521);
- c) 17 mars, 1 h 30 environ : tir violent sur le village syrien de Fiq (MR 2161-2423) par l'artillerie israélienne installée à Bouria (MR 235-200);
- d) Entre 4 h 10 et 4 h 35 : tir intense d'artillerie venant de Bouria sur le village syrien de Squofie (MR 2148-2450);
- e) A 5 heures environ : bombardement par l'aviation israélienne des positions syriennes d'El-Al (MR 2201-2455), Fiq (MR 2161-2423) et Zaki (MR 2173-2461);
- f) A 5 h 45 : bombardement de la région d'El-Hamme (MR 2130-2325) par l'aviation israélienne.

25. La plainte syrienne précisait que les tirs israéliens avaient dans chaque cas suscité une riposte. Elle demandait une enquête immédiate sur place. Un observateur militaire des Nations Unies a été envoyé enquêter dans les secteurs d'El-Douga et de Nuqueib, et un autre dans les autres secteurs.



26. Selon un témoin syrien de El-Douga, le 16 mars à 22 h 30, deux embarcations se déplaçant du nord au sud se sont approchées à 150 mètres de la rive et ont commencé à tirer sur le village. Une jeune fille a été blessée par une balle de mitrailleuse. Des projectiles de plus gros calibre ont aussi été employés. (On a montré dans le mur d'une maison un trou oblique correspondant à une trajectoire légèrement ascendante, et deux autres trous sur une autre maison. Les projectiles semblaient venir de 260-0 degrés magnétiques.) Les projectiles avaient été retirés. Après avoir tiré sur le village d'El-Douga, les deux embarcations ont poursuivi vers le sud.

27. Dans la région de Nuqueib, un soldat syrien a décrit ainsi l'attaque israélienne : à 23 heures, le témoin a vu environ 14 péniches israéliennes à quelque 20 mètres de la rive. Il a vu aussi des soldats israéliens venant d'Ein Gev. Ils ont tiré sur Nuqueib et Khal Hamma (MR 2107-2463) avec de l'artillerie et des mitrailleuses lourdes. Les forces israéliennes étaient précédées de chars d'assaut et de pièces d'artillerie. Les villageois arabes se sont enfuis à El-Koursi (MR 2107-2488). Les Israéliens ont essayé de contourner la colline (à environ un kilomètre de la rive) et ont essuyé le tir des Syriens. Quelques Israéliens ont avancé vers le nord sur la route bordant le lac et ont posé des explosifs. L'artillerie syrienne a riposté. Les forces israéliennes sont retournées à Ein Gev à 6 heures environ.

28. A El-Hamme (MR 2130-2325), un agent de police local dit avoir vu un avion à réaction israélien venant du nord descendre au-dessus du village dans la vallée du Yarmouk et lâcher une ou peut-être deux bombes en territoire jordanien. Cela s'est passé à 8 heures. (Le poste d'observation des Nations Unies situé au nord-ouest de El-Hamme a entendu à 5 h 41 une forte explosion, comme celle d'une bombe, dans la région indiquée par l'agent de police. L'observateur a entendu mais n'a pu voir l'avion qui a lâché la bombe.)

29. A Fiq (MR 2161-2423), on a montré à l'observateur militaire des Nations Unies 15 à 20 trous d'obus contenant des fragments de projectiles brisants analogues à ceux d'un obusier de 105 millimètres. Un champ à Squofie (MR 2148-2450) contenait un nombre comparable de cratères identiques.

30. Le caractère incomplet de l'enquête relatée ci-dessus peut s'expliquer par une déclaration qu'a faite le délégué adjoint de la Syrie auprès de l'un des deux

observateurs militaires des Nations Unies qui ont procédé à l'enquête, à savoir que l'objet de l'enquête était de relever des preuves matérielles de l'attaque israélienne.

### III. Le cessez-le-feu du 17 mars

31. La négociation d'un cessez-le-feu au cours de la nuit, alors que des coups de feu étaient échangés sur une vaste zone, s'est révélée difficile. Le problème était de prendre contact avec les chefs des deux délégations à la Commission mixte d'armistice et d'obtenir leur assentiment à un cessez-le-feu simultané. C'est le 17 mars, peu après 1 heure du matin, qu'on a entrepris de joindre le chef de la délégation israélienne à Tibériade, et le chef de la délégation syrienne à Damas. On a trouvé le premier à 1 h 30, et il a accepté un cessez-le-feu simultané pour 2 h 15. Les dispositions voulues n'ayant pu être prises à temps, le chef de la délégation israélienne a accepté en principe que le cessez-le-feu simultané intervienne 45 minutes après que l'on aura joint le chef de la délégation syrienne. A 5 h 10, ce dernier a été contacté. Après un nouvel échange de messages, le cessez-le-feu a été fixé pour 7 heures.

### IV. L'évolution de la situation depuis le cessez-le-feu du 17 mars

32. L'action militaire entreprise par Israël dans la nuit du 16 au 17 mars a laissé un état de tension, et le cessez-le-feu reste précaire.

33. Entre le 18 et le 23 mars, Israël a présenté vingt et une plaintes concernant divers incidents; treize d'entre elles se rapportaient à des survols de la zone du lac de Tibériade et de son voisinage par des appareils à réaction syriens, une à un nouvel échange de coups de feu survenu le 20 mars entre des positions syriennes et une vedette de la police sur le lac de Tibériade, six à des échanges de coups de feu à terre; et une à l'emploi de projecteurs dirigés par les Syriens sur des villages israéliens.

34. Pendant la même période, la délégation syrienne a déposé cinq plaintes. L'une avait trait à l'incident du 20 mars entre les positions syriennes et une vedette de la police israélienne, trois concernaient des échanges de coups de feu à terre, et une autre se rapportait à un combat aérien entre avions à réaction israéliens et syriens dans l'espace aérien de la Syrie.

35. Dans quatre des treize cas de survol dont la délégation israélienne accusait les Syriens, les postes d'observation des Nations Unies avaient vu, sans pouvoir les identifier, des avions à réaction dans l'espace aérien d'Israël. La délégation israélienne a demandé une enquête dans un cas, celui des avions à réaction qu'on avait vu, le 20 mars, lancer des fusées éclairantes au-dessus du lac de Tibériade et dans la région de la vallée du Huleh et de Kiryat Shimona.

36. Les postes d'observation des Nations Unies ont nettement vu le combat auquel ont participé six avions dans l'espace aérien syrien. Pendant ce combat, ils ont également observé un tir de la DCA syrienne. D'après la plainte syrienne concernant cet incident, quatre avions à réaction israéliens du type "Mystère", après avoir violé l'espace aérien syrien, ont survolé à 9 h 35 la ville de Kuneitra (MR 2207-2801) et mené un combat aérien avec des appareils syriens pendant 15 minutes. Ils ont largué quatre réservoirs à essence sur le territoire syrien, blessant un enfant. On a montré à l'observateur des Nations Unies chargé d'enquêter sur cette plainte quatre réservoirs d'avion, dont un portait une inscription en français. L'enfant qui aurait été atteint par l'un de ces réservoirs était hospitalisé. Il était légèrement blessé.

37. Un nouvel incident a eu lieu dans la matinée du 20 mars entre les positions syriennes et une vedette israélienne du lac de Tibériade. Selon la plainte de la délégation israélienne, à 9 h 40 environ les positions militaires syriennes d'El-Koursi et de Nuqueib avaient ouvert un tir intense de mortiers, de canons sans recul et de mitrailleuses sur une vedette de la police qui se trouvait à un kilomètre environ de la côte. Deux policiers ont été blessés. D'après les Syriens, une péniche blindée israélienne s'était approchée à 100 mètres de la rive et avait ouvert un tir d'armes automatiques sur la position syrienne d'El-Koursi. Celle-ci a riposté. Le poste d'observation des Nations Unies installé à l'est de l'embouchure du Jourdain ne pouvait voir la position d'El-Koursi, mais a vu la vedette israélienne, qui a été prise sous un tir de mortier et d'artillerie de 9 h 42 à 9 h 51. A 9 h 42, le bateau se trouvait à 400 mètres de la rive. Pendant l'enquête demandée par la délégation israélienne, l'observateur militaire des Nations Unies a inspecté le bateau. Il y a trouvé de nombreuses marques d'impact et des perforations, dont une de 20 centimètres à bâbord, au-dessus de la ligne de flottaison. Il y avait du sang à l'intérieur de la tourelle et près de la timonerie.

38. La délégation israélienne a demandé une enquête sur deux autres incidents au cours desquels des coups de feu ont été tirés. Selon la plainte israélienne, le 21 mars, vers 20 h 50, des positions militaires syriennes situées à proximité du poste douanier inférieur, ont pris sous le feu de mitrailleuses lourdes les villages de Gadot (MR 2085-2695) et de Mishmar Hayarden (MR 2086-2688), ainsi que le "Parc à tracteurs sud" (MR 2087-2696). Les Israéliens n'ont pas riposté. L'observateur militaire des Nations Unies qui a enquêté sur la plainte, a noté des traces fraîches de balles sur les bâtiments du poste de police israélien de Mishmar Hayarden, sur les bâtiments du Kibboutz Gadot et sur un dragline situé sur le Jourdain. Les postes d'observation des Nations Unies ont vu le tir des Syriens.

39. La délégation israélienne a également demandé une enquête au sujet de la plainte ci-après : le 22 mars, à 10 heures du matin, dix rafales de mitrailleuse ont été tirées sur un groupe de travailleurs civils situé à MR 2123-2903 approximativement. Les Israéliens n'ont pas riposté. On ne compte aucune victime. Pendant l'enquête, on a constaté que des travaux récents avaient été effectués sur le lieu indiqué dans la plainte israélienne. Les positions syriennes situées aux environs de MR 2125-2902 étaient occupées par des soldats syriens munis d'armes portatives et d'une mitrailleuse. Le poste d'observation des Nations Unies situé à proximité avait signalé les dix rafales de mitrailleuse.

40. La tension actuelle est illustrée par l'augmentation du nombre des avions à réaction survolant la région et par les tirs intermittents qu'essuyent des objectifs militaires ou civils. Pour assurer une certaine détente, j'ai essayé de convaincre les deux parties d'accepter quelques mesures pratiques. Le 20 mars, j'ai pu annoncer que les Syriens avaient décidé d'aider l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à établir dans les jours qui viennent un nouveau poste d'observation des Nations Unies à proximité d'El-Koursi (voir par. 13 ci-dessus). Les circonstances m'ont obligé de remettre à plus tard la visite que j'avais l'intention de faire au Commandant et au Chef d'état-major de l'Armée arabe syrienne. Je me suis rendu le 22 mars à Damas. Le 21 mars, le Ministre des affaires étrangères d'Israël m'a dit que, pour faciliter ma tâche, Israël éviterait d'envoyer des vedettes de police patrouiller le lac de Tibériade pendant quelques jours, jusqu'à ce que le poste d'observation des Nations Unies à El-Koursi soit établi.

41. Pendant mon entretien avec le Ministre des affaires étrangères d'Israël, j'ai mentionné deux autres propositions qui pourraient aider à réduire la tension. La première avait été faite en 1956 par le Secrétaire général et touchait à l'utilisation d'une vedette spéciale des Nations Unies sur le lac de Tibériade (S/3596, par. 85). En 1956, le Gouvernement israélien n'a pas accepté cette proposition (Ibid., par. 87). M. Dag Hammarskjöld avait cependant jugé nécessaire de la maintenir (Ibid., par. 88). Bien que le Gouvernement d'Israël ait par la suite coopéré à l'établissement de postes d'observation des Nations Unies sur le territoire israélien - et il avait également rejeté une proposition à ce sujet en 1956 - on m'a donné à entendre que le projet relatif à une vedette spéciale des Nations Unies sur le lac de Tibériade se heurterait à de vives objections.

42. La deuxième proposition que j'ai faite au Ministre des affaires étrangères d'Israël, et dont j'ai fait part le jour suivant au Chef d'état-major de l'Armée arabe syrienne, concernait une visite, par les observateurs militaires des Nations Unies, de la zone démilitarisée (article 5 de la Convention d'armistice général) et de ce qu'il est convenu d'appeler les "zones défensives" (article 5, par. 6 de la Convention d'armistice général). Chacune des parties soupçonne l'autre d'avoir renforcé ses troupes et de continuer à le faire. C'est là peut-être la principale cause de tension. Je crois que l'une et l'autre partie ont compris combien cette proposition est importante. Après l'avoir expliquée de vive voix, je l'ai présentée par écrit. J'ai précisé que les visites auraient pour objet de vérifier si les forces qui peuvent avoir été amenées récemment dans les zones défensives ou dans la zone démilitarisée ont été retirées, plutôt que de procéder à des enquêtes sur les plaintes présentées par les deux parties. Il faudrait que les deux signataires de la Convention d'armistice général collaborent avec les observateurs militaires des Nations Unies, lesquels devraient bénéficier de la liberté de mouvement voulue pour remplir leur mission.

-----

